

Ecole : classes fermées après des tests salivaires

Cas positifs à l'école, reprise des locations de la Baronnie, recours auprès du tribunal administratif faisaient partie de l'ordre du jour du conseil municipal, lundi.

Aucun symptôme mais positifs

Lors des tests salivaires qui ont été effectués, mardi 11 mai, au groupe scolaire des Odon, deux enfants des classes de CM1-CM2 se sont avérés positifs au Covid-19. Conformément au protocole sanitaire, leurs deux classes ont été fermées pour une durée d'une semaine et doivent rouvrir jeudi.

Sauf que dans le week-end, un nouvel enfant de la fratrie a été testé positif. Sa classe de CP a dû fermer à son tour pour une reprise lundi prochain. « **Ça tombe moins bien parce qu'il s'agit d'une semaine complète contrairement à la précédente où il y avait le pont de l'Ascension** », a souligné Maud Videau, première adjointe lors du conseil municipal lundi soir. « **Tous les enfants vont bien, ils étaient asymptomatiques.** »

Reprise des locations de la Baronnie

Alors que les élus ont voté le remboursement de locations de la Baronnie pour des mariages qui n'ont pu avoir lieu, Nicole Doré, conseillère déléguée, a annoncé la réouverture de la Grange à Dîmes et du Manoir, à compter du 19 mai. « **La jauge est limitée à 35 personnes pour commencer, puis à 50 % jusqu'au 30 juin (soit 175 places assises). Au-delà, nous espérons que la jauge sera supprimée.** »

Le respect du couvre-feu devant aussi être observé jusqu'à la fin du mois de juin, la location pour des mariages reste compliquée à moins d'organiser le repas le midi. Ce sont donc davantage des entreprises qui sont intéressées.

Pas de hausse pour les publicités

Les élus ont accepté à l'unanimité « **de ne pas augmenter les taux de la taxe locale sur la publicité extérieure** », instaurée afin de limiter les panneaux publicitaires, comme l'a proposé Alexandra Sannier, adjointe aux affaires économiques.

Cette mesure tient compte « **de la situation particulière et des difficultés rencontrées par les entreprises** », en raison de la crise sanitaire.

Le tribunal administratif saisi

Patrick Lecaplain, maire, a informé le conseil d'un recours déposé auprès du tribunal administratif par une Brettevillaise. « **Celle-ci nous reproche de ne pas nous être opposés à la construction d'un mur entre sa propriété et celle de son voisin. Mais nous n'avons pas à nous y opposer puisqu'il est conforme au PLU (Plan local d'urbanisme). Il s'agit d'un problème de voisinage.** »

Qui pour recruter le chargé à la culture ?

Dans les questions diverses, le groupe de la minorité a demandé des informations sur la procédure de recrutement du futur chargé de développement culturel. « **34 candidatures ont été reçues** », a précisé Sophie Hochet, adjointe à la culture. Un jury de trois personnes (Patrick Lecaplain, Sophie Hochet et Corinne Pinel) interviendra après une présélection.



Le groupe scolaire des Odons connaît ses premières fermetures de classe depuis le début de la pandémie. Ouest-France